041 - -

Département du Nord
*****
Arrondissement de DUNKERQUE
*****
Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE
*****

- ARRÊTÉ MUNICIPAL -

Nous, Maire de la Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande présentée par l'entreprise SOGEA Environnement, rue Armand Carrel, 59944 DUNKERQUE CEDEX 2,
Considérant que les travaux de voirie, Rue Principale jusqu'au giratoire, Coudekerque-Village, nécessitent un arrêté de circulation et qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité sur les voies publiques,

ARRÊTONS

Article 1er : La circulation des véhicules sera réglementée, au droit des travaux :

- la route barrée avec déviation et le stationnement interdit, Rue Principale, Coudekerque-Village, de la Rue du Fort Vallières jusqu'au giratoire (rond-point au vélo), à partir du 02 octobre pour une durée de 12 semaines.
- la sortie du giratoire vers Cappelle-la-Grande Rue des 7 Planètes sera restreinte et le stationnement interdit à partir du 02 octobre pour une durée de 1 semaine.
- l'entrée vers Cappelle-la-Grande Rue des 7 Planètes sera restreinte et le stationnement interdit à partir du 09 octobre pour une durée de 1 semaine.

Article 2 : En ce qui concerne les routes départementales hors agglomération, il est rappelé qu'une autorisation des services du Département est nécessaire.

Article 3 : Une signalisation adaptée sera mise en place par l'entreprise SOGEA Environnement. Concernant les restrictions Rue des 7 Planètes une signalisation par feux tricolore sera mise en place afin de permettre la circulation des véhicules et des transports scolaires à partir et jusqu'au giratoire.

Article 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police de Dunkerque et l'entreprise SOGEA Environnement sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur l'Adjoint aux travaux
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Fait à TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE, le 27 juillet 2023,

MAIRIE DE TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE * 59380 *

Le Maire

Franck DHERSIN